

REGLEMENT ORGANISATION BOL D'EAU ET BOL D'EAU LIGHT

Cette épreuve sportive est ouverte à toute personne de plus de 16 ans (et de plus de 14 ans pour le Raid Light). La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë, du VTT et de la course à pied datant de moins de 12 mois est obligatoire. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale. Toute inscription incomplète (bulletin d'inscription, règlement à l'ordre d'Aixe Canoë Kayak, certificat médical, autorisation parentale pour les mineurs) ne sera pas prise en compte.

Les 2 épreuves se déroulent par équipes de 2. Le port du casque est obligatoire sur tout le parcours VTT, le port du gilet et de chaussures fermées sont obligatoires pour le canoë.

La sécurité est assurée sur différents points du circuit par des signaleurs ou par les responsables de l'organisation. Ces derniers déclinent toute responsabilité en cas de non respect de la réglementation ou du code de la route. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions. Aucun remboursement ne sera effectué. Toute infraction au règlement entraînera la disqualification de l'équipe.

MATERIEL

Fourni par l'organisation : canoës, gilets et pagaies

Non fourni par l'organisation : VTT, casques (à déposer au parc VTT à Saint-Priest-Sous-Aixe), système d'hydratation et couverture de survie à avoir sur soi tout au long de l'épreuve.

ENGAGEMENT

22€/personne (44€/équipe) jusqu'au 27 août 2017

25€/personne (50€/équipe) jusqu'au 31 août 2017

Le prix comprend les ravitaillements sur le circuit, un tee-shirt de l'épreuve et un plateau repas à l'arrivée.

DOSSARDS

Retrait des dossards à partir de 7h45 place du Champ de Foire à Aix-sur-Vienne.

Appel des concurrents à 8h45 et départ à 9h pour le BOL D'EAU et 9h15 le BOL D'EAU LIGHT.

Les concurrents non pointés au départ ne pourront prétendre à aucun classement.

CIRCUIT

BOL D'EAU	BOL D'EAU LIGHT
Course à pied : 2,5 Km d'Aix-sur-Vienne au départ du canoë, en aval du moulin de la mie	
Canoë : 6 Km de classe I-II, du Moulin de la Mie au Gué de la Roche	
Course à pied : 8,5 Km jusqu'à Saint-Priest-Sous-Aixe	Course à pied : 6,5 Km jusqu'à Saint-Priest-Sous-Aixe
VTT : 23,8 Km pour une boucle dans la forêt d'Aixe	VTT : 15,6 Km pour une boucle dans la forêt d'Aixe

L'arrivée se fera dans le bourg de Saint-Priest-Sous-Aixe.

RAID CHALLENGE VALLEE DE LA VIENNE

Cette épreuve constitue la 2^{nde} manche du 11^{ème} Raid Challenge Vallée de la Vienne. La 1^{ère} manche s'est déroulée le 2 juillet 2017 à Saint Victurnien (Bol d'Air). Le classement Raid Challenge Vallée de la Vienne aura lieu à l'issue des deux raids par addition des points obtenus lors de ces deux épreuves (1^{er} / 0 pts ; 2^{ème} / 2 pts ; 3^{ème} / 3 pts ; etc.). En cas d'égalité, le classement s'effectue par addition des temps réalisés lors des deux épreuves.

DROIT A L'IMAGE :

- nous acceptons l'exposition et l'utilisation de notre image
 nous ne souhaitons pas l'exposition et l'utilisation de notre image

Signatures

Capitaine

Équipier